



Pensez à apporter

les documents suivants

- Le livret de famille
- Votre carte de groupe sanguin
- Votre carte vitale et votre numéro d'allocataire
- La reconnaissance anténatale pour les couples non mariés
- Les résultats d'examen et le bilan fait dans les derniers mois de grossesse prescrits par l'anesthésiste.

Sortie Maternité Ultra Précoce (SMUP)

La possibilité d'un retour à domicile très précoce après votre accouchement

Afin de répondre aux attentes d'un grand nombre d'entre vous, l'équipe de la maternité vous propose un parcours extrêmement innovant. **Ce parcours consiste à organiser avec vous un retour à domicile dès 24 heures après votre accouchement.**

Ces sorties très précoces ne doivent pas être à l'origine d'une augmentation du risque maternel et/ou néonatal. Elles doivent donc être extrêmement encadrées et préparées en amont, idéalement dès le début du suivi prénatal. Pour cette raison, si vous ne présentez pas de facteur de risque médical, la sage-femme ou le médecin qui vous recevra à la maternité, vous proposera de mettre en place l'organisation qui permettrait le cas échéant une sortie très précoce. Vous serez alors invitée à rencontrer au cours de votre grossesse la sage-femme qui assurera le relai à domicile immédiatement à votre sortie de

maternité.

Sachez toutefois, qu'une sortie très précoce planifiée en anténatal pourra être reportée si l'accouchement ou les suites de l'accouchement ne se déroulent pas strictement normalement ou si votre enfant nécessite une surveillance en maternité plus importante que celle requise lors des premières heures de vie. La sortie très précoce pourra aussi être reportée à votre demande si vous ressentez finalement le besoin de rester plus longtemps à la maternité.

Ce dispositif innovant construit avec le concours de nos partenaires de ville, médecins et sages-femmes. Il a été pensé pour vous permettre de conjuguer les bénéfices en termes de sécurité d'un accouchement en milieu médicalisé, avec la possibilité de regagner votre environnement familial au plus vite.

N'hésitez pas à demander à votre médecin ou sage-femme des précisions sur ces sorties très précoces, sur les conditions nécessaires à celles-ci et sur les modalités de surveillance pour vous et votre enfant après votre sortie.

Le jour J

A votre arrivée en salle d'accouchement, vous serez accueillie par une aide-soignante ou une infirmière de la salle de naissance.

Un seul accompagnant est accepté en salle de naissance (aucun changement ne pourra être fait). Un salon d'attente des familles est à votre disposition.

Après l'accouchement, les premiers soins du nouveau-né sont donnés généralement en présence du père dans la salle où vous avez accouché.

Vous resterez environ deux heures en salle de naissance, avant de monter en suites de couches avec votre enfant.

Un premier examen pédiatrique est réalisé par la sage-femme en salle de naissance.

Arrivée en urgences

Les urgences sont situées au niveau 0 de l'hôpital : 01 44 12 81 70.

- Accès voiture : entrée par les urgences générales et suivre urgences maternité.
- Accès piéton : entrée principale de l'hôpital et suivre urgences maternité (bandes roses marquées au sol)

Les urgences vous proposent un accueil 24h/24.

L'équipe est composée de sages-femmes, gynécologues obstétriciens, anesthésistes, pédiatres, internes, infirmières, aides-soignants et auxiliaires de puériculture.

Le jour du terme, la consultation est obligatoire sur rendez-vous ou en salle de naissance les week-end.